

Le Fonds Minier de Développement Local (FMDL) au Mali – Analyse comparatif avec le Burkina Faso et la Guinée

15 Décembre 2021

Brendan Schwartz - chercheur senior en ressources naturelles

Contributions – Pierre Malhame, Kimathi Muiruri, Sam Szoke-Burke

Briefing

Droit ; Gestion des ressources naturelles

Mots-clés : Mali, exploitation minière artisanale à petite échelle, industries extractives, or

iied MINING PARTNERS LAWYERS

Date de publication
Décembre 2018

Points clés

Pour augmenter les revenus du secteur minier, le Mali devrait réviser sa politique fiscale et réduire considérablement la portée et la durée de ses garanties de stabilité fiscale, tout en protégeant les intérêts légitimes des investisseurs. Les décideurs doivent envisager l'atténuation des exonérations fiscales et légiférer en vue de rééquilibrer la répartition des bénéfices miniers.

Le gouvernement devrait établir un fonds minier afin d'améliorer le développement local autour des sites miniers. La population locale doit avoir un pouvoir de décision pour veiller à ce que le fonds soit géré de manière efficace et transparente.

Les décideurs devraient réviser la législation minière du Mali en vue de soutenir les droits des mineurs artisanaux et offrir des mesures incitatives pour le respect de la légalité. Le gouvernement devra mobiliser les revenus nationaux et des interventions de bailleurs de fonds internationaux afin de « formaliser » efficacement l'activité minière artisanale.

Le gouvernement devrait réformer la législation minière par des processus politiques transparents et inclusifs, afin d'obtenir une large adhésion sociale.

Projet de réforme minière au Mali : trois secteurs clés à améliorer

L'industrie minière joue un rôle crucial dans l'économie malienne et dans la reconstruction post-conflit ; pourtant ce secteur fait face à d'énormes difficultés qui ont un impact aussi bien environnemental qu'économique. Pour remédier à ces difficultés, le gouvernement a annoncé en 2014 la réforme de son code minier de 2012, mais cette dynamique s'essouffie. Cette note politique présente des recommandations techniques clés pour le programme de réforme en cours, qui permettraient au Mali de surmonter les obstacles afin de générer des revenus miniers plus importants, d'améliorer le développement local autour des sites miniers et de consolider les droits des orpailleurs.

Pourquoi réformer le code minier du Mali ?

L'industrie minière au Mali est un vecteur important du développement économique local, régional et national. Elle constitue l'activité économique principale de nombreux Maliens (Encadré 1). Cependant, le secteur fait face à de nombreuses difficultés, notamment un déséquilibre dans la répartition des bénéfices entre le gouvernement et les sociétés minières¹, un développement local insuffisant sur les sites miniers², la pollution du sol et des eaux³, l'utilisation de produits chimiques dangereux et un faible encadrement du secteur artisanal.

En 2014, ces facteurs ont conduit le gouvernement malien à annoncer des réformes supplémentaires de son code minier. Les principaux objectifs du gouvernement sont d'augmenter les revenus nationaux en établissant un cadre juridique et fiscal destiné à attirer des investissements miniers nationaux et internationaux, tout en tenant compte des besoins de développement local et d'une meilleure réglementation de l'activité minière artisanale. Si ces objectifs sont atteints, des progrès indéniables seront réalisés. Pourtant, la vision d'avenir des organisations de la société civile (OSC) maliennes

diverge de celle des sociétés minières et du gouvernement sur des points importants.

Cette note politique présente des recommandations dans trois secteurs clés, à savoir la réforme fiscale, les fonds de développement local et la « formalisation » de l'activité minière artisanale. De nombreuses questions relatives à l'environnement, à la gestion des revenus de l'État, au secteur minier en aval et à une plus grande redevabilité sont au cœur de la réforme, mais restent hors du champ de ce document.

Stabilité fiscale, équité et taxe sur la rente minière

Au Mali, certains projets miniers génèrent un taux de rentabilité interne supérieur à 200 % pour quelques sociétés minières, selon le modèle FARI utilisé par le Fonds Monétaire International (FMI). Cela est dû aux exonérations fiscales trop généreuses en faveur des investisseurs, aux réductions de l'impôt sur les bénéfices des entreprises, à la nature régressive du régime fiscal du secteur minier et à la stabilisation des conditions fiscales inéquitables. Des OSC, comme la coalition malienne Publiques Ça Que Vous Payez, dénoncent l'absence d'équité des relations fiscales entre le gouvernement malien et les sociétés minières⁴.

Télécharger le fichier pdf à l'adresse <http://pubs.iied.org/17491FIIED>

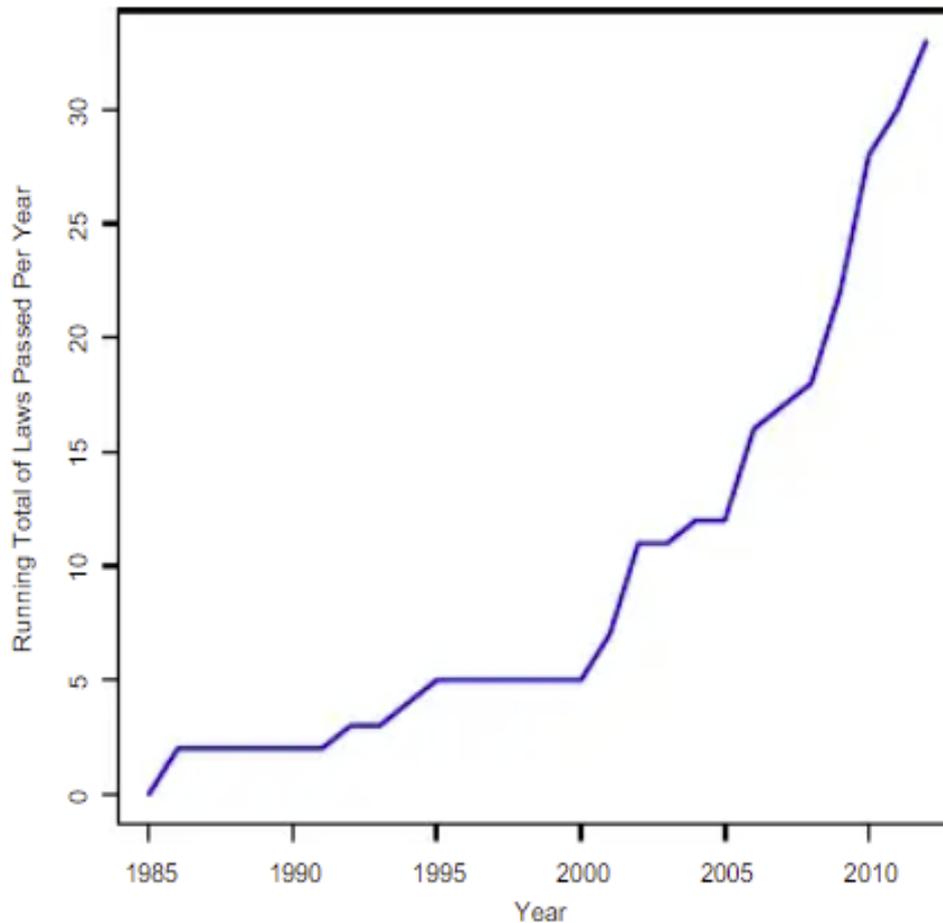
<https://pubs.iied.org/fr/17491FIIED>

I.

Le développement local dans le secteur minier et le FMDL au Mali

Secteur minier - moteur de développement local?

Cumulative Adoption of Community Development in Mining Laws, 1985-2012



Source: Kendra E. Dupuy, *Community Development in Mining Laws, 1993 – 2012*, in *The Extractive Industries and Society* at 200-215 (2014), https://www.academia.edu/9418639/Community_Development_in_Mining_Laws

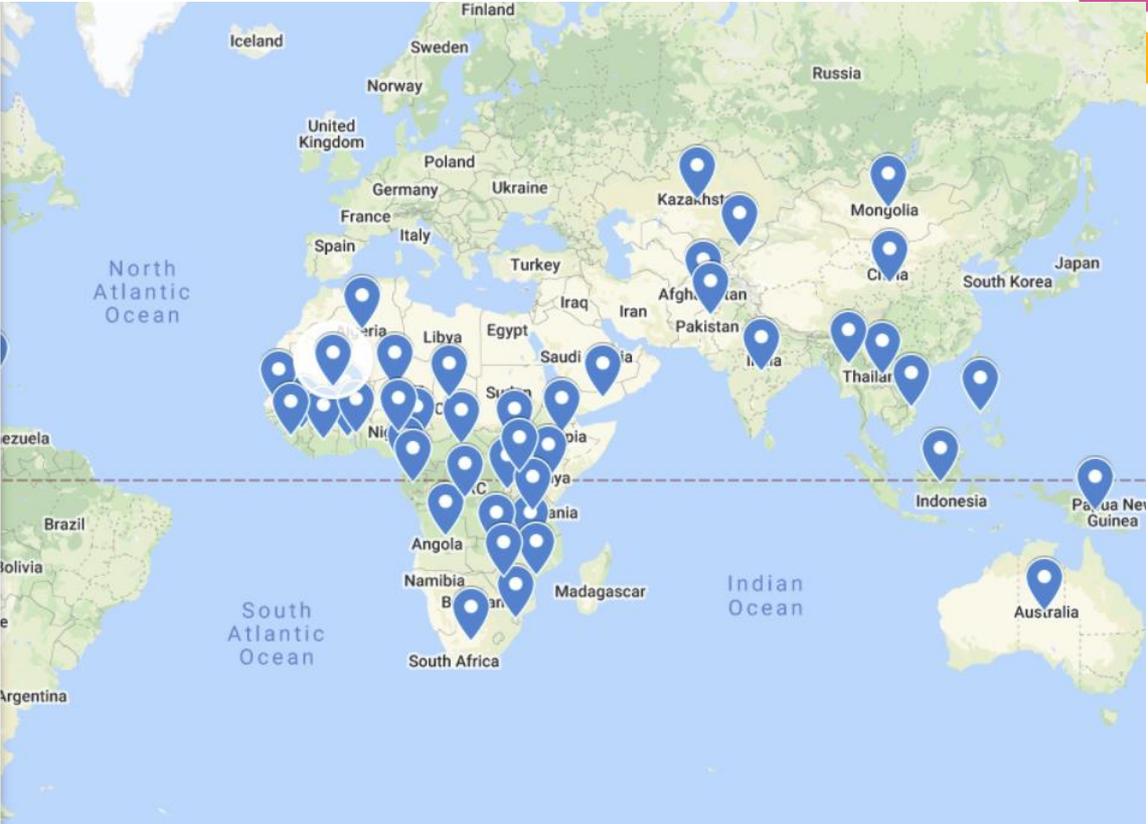
Catalogue de lois sur le développement communautaire dans le secteur minier

Carte interactive – plus de 50 pays

Country
Mali

Document 1
Mali Mining Ordinance No. 2019-022 2019
French (2019) Articles 83, 160-163. PDF 33
pages, 361.19KB

Link 1
<https://bit.ly/3h2jm6Q>



<https://www.iied.org/mapping-community-development-requirements-mining-sector>

Mali – contribution faible au développement local

Année	Revenues collectivités (la patente)*	% de revenus miniers globales
2015	4,077	2,35%
2016	5,223	2,5%
2017	5,709	2,0%
2018	7,609	3,2%

Source: données ITIE, *en milliards de FCFA

L'obligation de payer

Article 84 du code minier 2019

- l'Etat contribue à hauteur de **20 % des redevances proportionnelles collectées**

- Les titulaires de titres miniers d'exploitation de mines contribue à hauteur de **0,25 % du chiffre d'affaires hors taxes**

Article 84 du code minier 2019

« Les titulaires de permis d'exploitation [...] **valides à l'entrée en vigueur du présent Code**, sont soumis à l'obligation de contribuer au Fonds minier de développement local »

Controverses? 6 raisons pourquoi il faudrait contribuer au fonds

1) Les entreprises:

- Dépenses sociales oscillent entre **0.5 – 2.7 milliards** pour les années 2015-2018.
- 0.25% de chiffres d'affaires = **3 – 4 milliards**

2) Les dommages financiers dus aux risques sociaux sont **4X plus élevés** que le coût d'une atténuation proactive des risques (Feyertag & Bowie, 2021)

Payer = moins cher

3)

← → ↻ icmm.com/fr/membres/principes-miniers/principe-9

À propos de l'ICMM

Membres

Environnement

Société et économie

Santé et sécurité

Métaux et minéraux

9 : Performance sociale

[Nos membres](#) / [Principes Miniers](#)

PARTAGER



*Chercher à améliorer continuellement la performance sociale et **contribuer au développement social**, économique et institutionnel des pays et des communautés hôtes.*

2 - Controverses? 6 raisons pourquoi il faudrait contribuer au fonds

4) Les investisseurs l'exige progressivement

5) Gouvernement -



Underground mining. Credit: Matthiashn. Licence: CC BY-NC-SA 2.0 /flickr

3 - Controverses? 6 raisons pourquoi il faudrait contribuer au fonds

6) Les collectivités et communautés



II.

Les bonnes pratiques et le FMDL



Participation



Transparence



Pérennité



Synergies



Interventions ciblées

Caractéristiques pour une gestion efficace et durable

IIED



iied

Brendan Schwartz –

Brendan.schwartz [at] iied.org